

La donation d'un bien immobilier lors d'un remariage

Par ERA, le 20/07/2015 à 17:53

Bonjour,

Un parent qui est veuf avec 2 enfants majeures, lorsqu'il se remarie, peut-il donner l'usufruit sans l'accord de ses enfants de ses biens immobiliers à sa nouvelle épouse en sachant que les enfants ont des parts sur les biens suite au décès de leur mère ou doit-il demander leur accord?

Merci de votre réponse